

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES****DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 20 MARS 2023**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 04 octobre 2022 ;
- Considérant que la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance souhaite sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur de La Garde sur la Commune de Gap, par interconnexion de réseau ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités auprès de l'agence de l'eau dans le cadre de l'AAP "sécurisation de l'alimentation en eau potable pour les collectivités";

**DÉCIDONS****Article 1: Objet**

Le secteur de la Garde sur le territoire de la commune de Gap est alimenté en eau potable à partir du réseau public de distribution de la commune de La Roche les Arnauds, depuis le lieu-dit "la Basse Corréo". Cet achat d'eau est encadré par une convention de 1977 qui est régulièrement renouvelée.

La sécheresse de 2022 a fortement compromis l'alimentation en eau potable de la commune de la Roche des Arnauds avec une baisse significative de sa ressource. Afin de ne pas compromettre l'alimentation en eau de ses administrés, M. Le Maire de la commune de la Roche des Arnauds a bridé le débit fourni à la commune de Gap pour le secteur de la Garde, ce dernier est passé de 8m<sup>3</sup>/h en pointe à 0,8m<sup>3</sup>/h ce qui a obligé la commune de Gap à approvisionner le réservoir de la Garde en eau à l'aide d'un camion citerne en août et septembre 2022.

L'objectif pour la communauté d'agglomération est de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur de La Garde en créant une interconnexion des réseaux avec le réseau de distribution du secteur de Charance.

**Article 2 : Coût**

Le coût total du projet est de 200 000,00 € HT

**Article 3 : Financement**

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse selon le plan de financement qui se décline ainsi :

Financier	Montant attendu	Taux
Agence de l'eau (AERMC)	100 000,00 € HT	50 %

Autofinancement	100 000,00 € HT	50 %
Total	200 000,00 € HT	100 %

#### Article 4 : Modalités

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

#### Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 20 mars 2023

Le Président

  
Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 30 MARS 2023  
Publié ou notifié le : 30 MARS 2023

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)  
Utilisateur : ACTES AGGLO

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_03_19
Objet :	<b>Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur de La Garde en créant une interconnexion des réseaux avec le réseau de distribution du secteur de Charance.</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-30 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-200067825-20230330-D2023_03_19-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-200067825-20230330-D2023_03_19-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_3277.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230330-D2023_03_19-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	60.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2023 à 11h43min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2023 à 11h43min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2023 à 11h46min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mars 2023 à 11h52min53s	Reçu par le MI le 2023-03-30

